

## Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Le présent mémoire vise à exprimer mon désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Durant les 5 prochaines années, la population de la ville sera exposée à des quantités d'arsenic dépassant de façon inacceptable la norme provinciale (65 – 45 ng/m<sup>3</sup>). De plus, aucune cible pour l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m<sup>3</sup> n'est prévue dans ce projet. Cette autorisation ne protégera pas ma santé et celle des miens.

53-54 ont grandi dans le quartier Notre-Dame. Ils ont joué dans la cour contaminée par la fonderie du CPE l'Anode magique et de l'école primaire Notre-Dame-de-protection. Les probabilités que leur santé soit compromise dans l'avenir par la présence dans leur organisme d'arsenic et de métaux lourds émis par la fonderie, dont le risque de cancer documenté par la Santé publique entre autres, sont une préoccupation qui pèse lourd dans l'analyse de la situation qui vous est soumise aujourd'hui.

Ce sont les raisons pour lesquelles je sou mets, dans le présent **mémoire**, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

Le plan met en danger la santé des citoyens et des citoyennes tout en préservant la viabilité financière de la compagnie Glencore.

Le gouvernement doit exiger le respect de la norme, et la compagnie prendra la décision de réduire ses activités ou de fermer la fonderie si c'est ce qui doit être fait pour y arriver.

Le gouvernement peut contribuer à soutenir la ville dans la période de transition par un soutien financier aux travailleurs et aux travailleuses et aux autres secteurs affectés par le ralentissement ou par la fermeture afin de minimiser les impacts de ceux-ci. Une note de l'INSPQ affirme que la ville de Rouyn-Noranda, par la diversité de ces activités économiques, ne serait pas affectée démesurément par la fermeture de la Fonderie. « Au final, la présente revue rapide indique différents effets sociaux durant la phase de fermeture d'une entreprise majeure. Ces effets sont principalement attribuables à la diminution de la population et des activités économiques, qui sont toutes deux associées au phénomène boomtown. Ainsi, de par sa taille et sa diversité économique, la ville de Rouyn-Noranda ne s'inscrit pas dans la logique de ce phénomène. Même si la ville de Noranda fut initialement constituée grâce à la découverte et à l'exploitation d'un gisement de cuivre, la prospérité économique locale, dont l'entreprise Fonderie Horne, n'est plus dépendante de ce gisement depuis la fin de son exploitation en 1976 (Ville de Rouyn-Noranda, s.d.). »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [https://reseauvigilance.files.wordpress.com/2022/09/dimensions-sociales-et-psychologiques\\_-\\_entrepriseversion-de-travail\\_22-07-15-1.pdf](https://reseauvigilance.files.wordpress.com/2022/09/dimensions-sociales-et-psychologiques_-_entrepriseversion-de-travail_22-07-15-1.pdf)

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m<sup>3</sup> par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.
- Un fonds de réhabilitation pour réparer les dommages environnementaux causés par les activités de la fonderie.

Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

Nom : 53-54

Adresse : 53-54

Code postal : 53-54

Adresse courriel : 53-54

-----

Adressez votre mémoire à :

[ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca)

Adresse de l'Hôtel de ville : [info@rouyn-noranda.ca](mailto:info@rouyn-noranda.ca)

Vous pouvez ajouter en Copie Conforme d'autres personnes, comme votre député ou autre(s) à votre choix.